MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-deuxième séance – Samedi 10 décembre 2022, à 16 h 55

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 16 h 55 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: M^{me} Léonore Baehler et M. Simon Brandt.

Assistent à la séance: M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, M. Alfonso Gomez, vice-président, M. Sami Kanaan, conseiller administratif, M^{mes} Frédérique Perler et Christina Kitsos, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l'Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

4874 SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (après-midi) Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2.	Communications	du	Conseil	administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

 Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5003, Ecoles et institutions pour l'enfance, politique publique 21, Scolarité obligatoire, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation (association Reliance, page 51, Subventions).

La présidente. Nous continuons avec les amendements du Conseil administratif, soit l'amendement 6, qui demande l'annulation de la diminution des charges du chapitre 31 d'un montant de 80 000 francs prévue pour compenser la nouvelle subvention accordée à l'association Reliance. Qui le présente? Madame Christina Kitsos, vous avez la parole.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Ici, il s'agissait de l'amendement concernant l'association Reliance, qui intervient sur deux axes principaux: l'accompagnement social et l'accompagnement scolaire auprès d'enfants scolarisés à l'école primaire qui sont dans des situations de vulnérabilité. Des mentorats sont mis en place en collaboration avec plusieurs acteurs comme le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). L'idée de ce projet est de travailler sur les questions sociales afin d'accompagner les familles et les enfants.

Mis aux voix, l'amendement 6 est accepté par 31 oui contre 18 non.

¹Mémorial 180e année: Rapports, Nº 29, p. 4233.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5xxx, politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 52, Subventions).

La présidente. L'amendement 7 du Conseil administratif demande l'indexation de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour un montant de 162 000 francs. Est-ce que quelqu'un prend la parole? Madame Christina Kitsos, vous avez la parole.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Contrairement à ce qui a été dit en début de journée, cet amendement concerne l'indexation des salaires des employés de la FASe et les annuités. Quand on a élaboré la première mouture du budget, l'Etat n'avait pas encore tranché sur le taux d'indexation ni sur l'octroi de l'annuité. Désormais c'est chose faite, on est donc obligés d'adapter le budget en conséquence. Il s'agit bel et bien d'une charge contrainte. Merci.

Mis aux voix, l'amendement 7 est accepté par 36 oui contre 21 non.

Secrétariat général.

Page 27, Service A004, Relations extérieures et communications, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (fondation Geneva science and diplomacy anticipator (GESDA), page 53, Subventions).

La présidente. L'amendement 8 du Conseil administratif demande le rétablissement de la subvention de 20 000 francs à la fondation Geneva science and diplomacy anticipator (GESDA). Pour le présenter, Monsieur Sami Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je présente l'amendement concernant la fondation GESDA dans la mesure où au sein du Conseil administratif je suis responsable des dossiers liés à la Genève internationale et ce dossier en fait partie. Avant d'en venir à l'objet lui-même, j'aimerais préciser que le financement de cette fondation par la Ville à hauteur de 100 000 francs en temps normal fait partie de nos accords tripartites avec le

Canton de Genève et la Confédération pour la Genève internationale. J'aimerais rappeler que la Genève internationale au sens large, au-delà de son côté symbolique qui participe au rayonnement de Genève, est un secteur qui occupe plus de 30 000 personnes à Genève, même 35 000; nous accueillons 39 organisations internationales avec accord de siège et nous accueillons des centaines d'organisations internationales non gouvernementales. J'ai encore pu me rendre compte récemment à quel point le rayonnement de Genève est réellement lié à cette présence et à la richesse ainsi qu'à la diversité des activités qui s'y passent.

Nous sommes en très forte concurrence avec d'autres villes et d'autres Etats qui, n'ayant pas cette présence, offrent des ponts d'or à certaines de ces organisations pour déplacer leurs sièges ou au moins une partie de leurs activités. Contrairement à ce qui a pu se passer il y a trente ans, ce n'est pas du tout un acquis que Genève puisse rester le pôle de référence du multilatéralisme international, beaucoup plus que New York d'ailleurs. New York est évidemment importante car il y a l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil de sécurité, mais en termes de substance et d'environnement normatif et de négociations, parfois spectaculaires, parfois discrètes, c'est à Genève que ça se passe malgré tout et envers et contre tous, même dans la période très complexe que nous connaissons aujourd'hui. C'est le cas dans de nombreuses politiques publiques, la santé, le commerce international, les droits humains, les réfugiés, l'humanitaire, le travail et ainsi de suite.

Il y a quelques années, la Confédération a pris la bonne résolution de financer des initiatives qui sortent du cadre établi. Il y a bien sûr les grandes organisations que nous connaissons, mais les problématiques actuelles nécessitent des approches innovantes et différentes, c'est pourquoi sur plein d'enjeux la Confédération apporte son soutien, par exemple sur le numérique, sur la manière d'améliorer les mécanismes de coopération décentralisée, des mécanismes qui se veulent innovants et aussi expérimentaux. C'est-à-dire qu'il y a des plateformes qui sont lancées, parfois on se rend compte après quelques années que ce n'est pas la bonne solution, mais d'autres fois ça continue.

C'est l'occasion de dire ici que nous avons une excellente collaboration tripartite, nous nous voyons régulièrement entre représentants de la Confédération et du Canton de Genève. Politiquement, au niveau du Canton et de la Ville, c'est M^{me} Fontanet qui suit les dossiers de la Genève internationale pour assurer ce qu'on appelle la politique de l'Etat hôte, c'est-à-dire des conditions d'accueil et de travail aussi bonnes que possible. Par exemple, je vous informe qu'un des grands enjeux de ces prochaines années regarde les capacités des salles de conférence qui sont clairement insuffisantes à Genève ainsi que la polyvalence des bureaux et des espaces de travail et de rencontre.

Dans le cadre de ces initiatives innovantes, vis-à-vis desquelles je comprends le sentiment de perplexité – y compris le mien d'ailleurs –, la fondation GESDA aborde un enjeu absolument essentiel qu'il est juste d'aborder, c'est comment assurer à l'évolution technologique et scientifique extrêmement rapide de notre société un cadre multilatéral transparent, démocratique et éthique en termes de droit international – j'avoue qu'ici c'est l'ancien diplômé en physique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) qui a des réminiscences et qui en parle. Par exemple, l'être humain augmenté, la génomique, l'ingénierie climatique qui prennent des proportions tout à fait choquantes dans certains pays, c'est-à-dire qu'on manipule le climat notamment pour créer de la pluie artificielle. Nous avons besoin d'un Etat de droit aussi au niveau international et multilatéral pour réguler ces domaines.

La Confédération a lancé cette initiative sous l'ère de Didier Burkhalter au Conseil fédéral, reprise par M. Ignazio Cassis aujourd'hui. C'est une fondation qui réunit des millions de scientifiques dont je salue d'ailleurs la très grande diversité, à travers les pays de la planète, des sensibilités, des orientations, des expériences et des profils, ainsi que des milieux diplomatiques pour travailler sur ces sujets. Ils essayent de vulgariser des enjeux extrêmement complexes comme l'informatique quantique – même moi j'aurais de la peine à vous détailler ce que cela signifie, mais je sais que cela a beaucoup d'impact.

Il est vrai que le casting initial avec l'ancien CEO de Nestlé M. Brabeck-Letmathe et l'ancien président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a clairement surpris à plus d'un titre. Déjà parce que c'était deux personnalités du canton de Vaud et c'est clair qu'il y a des interrogations. D'ailleurs, on m'a fait part de critiques concernant les activités supposées de GESDA que j'ai tout de suite relayées à la Confédération; nous sommes encore en phase expérimentale.

La subvention de la Ville est relativement modeste dans l'ensemble du budget, mais comme je l'ai dit elle fait partie de cet accord que nous avons avec la Confédération de qui finance quoi. De même que la Confédération a soutenu notre initiative en matière de diplomatie urbaine – c'est-à-dire la présence des villes au niveau multilatéral –, je vous propose de rétablir ces 20 000 francs parce que nous nous étions engagés pour quelques années à verser ces 100 000 francs, quelque part en échange d'autres contributions qui vous intéressent peut-être plus. La bonne foi étant importante dans ce genre de processus, le Conseil administratif vous invite à rétablir ces 20 000 francs. Je vous remercie.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 31, Subventions).

La présidente. L'amendement 9, qui concerne l'Agenda 21, demande l'ajout d'une nouvelle subvention de 50 000 francs à Bøwie, un incubateur de projets genre et LGBTIQ. Monsieur Alfonso Gomez, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. On rentre dans la catégorie des demandes qui proviennent de la commission des finances et que le Conseil administratif a accepté de reprendre à son compte par le biais d'amendements. Je vais être très bref, sinon je n'y arriverai pas... (M. Gomez est enroué.) Le premier amendement concerne la création d'une nominative pour le projet Bøwie, mené par l'association Be you network qui lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Je dois dire que l'originalité dans ce projet est d'accompagner des entrepreneurs culturels dans le domaine du genre, c'est une aide à un développement économique puisqu'on soutient également les entreprises sur cette question. Ce projet prévoit entre autres un magazine qui viendra compléter l'incubateur et les explications auprès des entrepreneurs. C'est un bon projet dans le cadre de l'Agenda 21, que le Conseil administratif a accepté de soutenir et de prendre à son compte.

M^{me} **Michèle Roullet** (PLR). Vous savez que je suis toujours prête à me dévouer pour le bien commun... (*Rires*.) Je vais donc aller au charbon! (*Quelques applaudissements*.) C'est effectivement un sujet sur lequel plus personne n'ose se prononcer. Je vais quand même questionner cette action d'Agenda 21, car comme je l'ai dit dans le rapport de minorité il y aurait beaucoup d'actions qui seraient à questionner. Que lit-on quand on voit la nouvelle subvention à Bøwie? «Incubateur de projets genre et LGBTIQ.»

Des voix. Plus!

M^{me} *Michèle Roullet*. Lorsque l'on va sur le site, que lit-on? Que les *challenges* – on voit déjà que c'est orienté par l'Amérique, on ne parle pas de défis mais de *challenges* – en matière de genre sont bien présents pour les femmes et les LGBTIQ+. Dans le domaine de la culture, les artistes femmes non binaires

racisé-e-s, sont sous-représenté-e-s. Le but de cette association est de faire tomber les barrières. Eh bien non. Ce n'est pas faire tomber les barrières, c'est au contraire créer des barrières, parce que qu'est-ce que demande une association LGBTIQ+? D'assigner chacun à sa particularité.

J'ose utiliser une expression de Lionel Baier publiée hier dans *Le Temps*, même si venant de ma bouche je pense que j'aurai peut-être une attaque massive de personnes qui siègent dans ce parlement, car c'est vrai qu'il y a beaucoup d'intimidation sur ces sujets. Ce cinéaste ne cache pas son homosexualité, il fait partie de gens qui luttent contre les discriminations sexuelles. Donc, une fois encore, j'aimerais bien que vous entendiez que mon propos n'a rien de discriminant. Alors, que dit-il, Lionel Baier? Il dit qu'il faudrait cesser cette hystérie sur les questions de genre. Or, en Ville de Genève on a l'impression que le Conseil administratif, en partie en tout cas et tout particulièrement les hommes – ça, c'est quand même à questionner – veut montrer qu'il n'est plus dans une culture paternaliste, ou je ne sais pas comment on appelle ça, et se démène pour absolument et sans arrêt subventionner cette idéologie sociétale où l'identité sexuelle est portée comme un étendard qui doit être décliné. Or, cette manière de claquemurer les gens dans des silos est tout à fait contreproductive, elle génère des clivages et finalement de la haine.

Pour parler de ces sujets, je vais emprunter à une autre personne qu'on ne pourra pas accuser d'être de droite, d'être fasciste, xénophobe ou tout ce qu'on veut d'autre. C'est Caroline Fourest, une journaliste socialiste, de gauche, homosexuelle, qui s'est battue parmi les toutes premières pour le Pacte civil de solidarité (Pacs), qui s'est même fait attaquer dans la rue pour ses positions en faveur de l'homosexualité. Elle est très critique sur ces dérives identitaires qui assignent chacun à ses particularités. Si vous voulez entendre abondamment Caroline Fourest, je vous invite à l'écouter sur Léman Bleu le 28 septembre dans l'émission «Le poinG», c'est très intéressant. Elle se lamente et déplore qu'aujourd'hui en France la gauche radicale ne défende plus l'universalisme et les libertés, mais n'ait plus que cette obsession de *cancel culture* où on veut assigner à chacun une place correspondant à la culture ou à l'émotion dans laquelle il voudrait être. Enfin, on enferme les gens dans des silos.

Avant de terminer, j'aimerais relever que parmi les subventions données par la Ville de Genève ces trois dernières années, toutes les nouvelles lignes sont en général pour des problèmes LGBTIQ. Je vous rappelle que des personnes âgées ont de la peine à vivre en ville de Genève, mais non, c'est toujours LGBTIQ+. J'avais vivement défendu le festival Everybody is perfect parce que c'était une démarche artistique et je crois qu'on peut changer les mentalités par ce type de démarches. Je vous lis quelques subventions: 40 000 francs pour l'antenne LGBTI Le LAB, c'est quoi? C'est un groupe de parole réservé aux jeunes LGBTIQ+. L'Association 360 est aussi une association LGBTIQ+, mais pour les seniors;

parce que non seulement on veut séparer les trans, les lesbiennes, chacun dans son silo, mais en plus on pense que les personnes âgées qui par exemple auraient vécu une problème de transsexualité ne pourraient pas communiquer avec un jeune. Donc, en plus, on sépare les personnes trans âgées des jeunes qui ne doivent pas être dans la même catégorie. Ensuite on a l'Association Asile LGBT qui, avec une augmentation de 50 000 francs, passe à 100 000 francs de subvention. L'Association Décadrée, pour laquelle j'ai dû noter de quoi il s'agissait..., mais qui est aussi liée à la thématique LGBTIQ. L'Association Epicène, dont je vous reparlerai dans le cadre d'un amendement qu'on a déposé, obtient aussi une nouvelle subvention pour son engagement dans les causes LGBTIQ. Ensuite, on a la Fédération genevoise des associations LGBT et cette nouvelle association Bøwie. Pour moi, qui suis une admiratrice de David Bowie, prendre son nom pour faire une association LGBTIQ+, je me demande si ce n'est pas un abus d'utilisation du nom d'un génie qui mériterait peut-être d'être respecté.

Quand on fait le cumul de toutes ces subventions, on arrive à 520 000 francs, donc plus qu'un demi-million de francs. Je pense qu'il faudrait réfléchir un tout petit peu et se demander si discriminer pareillement des gens et les séparer n'est pas contreproductif, si ça ne crée pas plus de discrimination et si, comme le dénoncent certains gauchistes en France, à force de perdre l'universalisme, de se battre pour la liberté et les conditions de travail des travailleurs et de n'être plus que dans une idéologie sociétale, vous n'êtes pas en train de créer de la haine au sein de notre société et de faire plutôt des incubateurs de haine.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je vous rappelle juste qu'on est au neuvième amendement et qu'en tout il y en a septante et un. Monsieur Matthias Erhardt, vous avez la parole pour les Verts.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. J'ai bien entendu votre appel à la gestion du temps, alors je vais rester extrêmement factuel et poli dans ma réponse à M^{me} Roullet. Je trouve assez rigolo qu'on nous parle très largement de la *cancel culture* et de choses qu'on n'a plus le droit de dire, puis qu'on cite un article dans *Le Temps* et une émission à Léman Bleu de personnes qui se sont très librement et largement exprimées, qui ont donné leur avis. Je pense qu'aujourd'hui l'opinion publique publiée est extrêmement vaste, tout le monde peut dire ce qu'il veut, on est loin d'un diktat des minorités et des personnes qui interdisent des pensées ou des paroles.

Madame la présidente, vous transmettrez à M^{mc} Roullet, que ce n'est pas la première fois que nous avons un petit affrontement sur ces thématiques. Encore une fois, malheureusement, les paroles de mon estimée collègue sont frappées

d'un manque de connaissance assez important du domaine LGBTIQ+, que je ne connais pas parfaitement mais probablement mieux qu'elle. Il y a des besoins très importants, de réels problèmes de visibilité et de reconnaissance pour trouver sa place dans la société. Je trouve relativement choquant venant d'une personne qui visiblement a très bien trouvé sa place dans la société – je l'en félicite – de juger les besoins des autres.

Je vais conclure et rebondir sur le festival Everybody is perfect, que vous avez aimé tout comme moi parce que c'est de la culture. L'incubateur Bøwie fait aussi du soutien aux projets culturels, alors si vous aimez la culture, si vous aimez la diversité, si vous êtes une vraie libérale, je vous invite à soutenir ce beau projet qui a fait ses preuves.

Mis aux voix, l'amendement 9 est accepté par 45 oui contre 26 non.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 31, Héritage culturel, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Collège du travail, page 31, Subventions).

La présidente. L'amendement 10 du Conseil administratif demande l'octroi d'une nouvelle subvention de 40 000 francs à la fondation Collège du travail pour les Archives contestataires. La parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ici il s'agit de soutenir les Archives contestataires qui jouent un rôle éminemment important, comme du reste le Collège du travail. Cette association a été fondée en 2007 et ses interventions ont fortement contribué à développer des outils d'analyse critique sur un passé qui encore aujourd'hui est non académique. J'en veux pour preuve toute une série d'activités, de rencontres, de débats, d'ateliers qui ont été menés et de réalisations extrêmement importantes qui ont été faites, entre autres l'exposition «Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931-2019». Il s'agit aujourd'hui d'aider le Collège du travail ainsi que les Archives contestataires à développer cet outil extrêmement important. L'histoire, vous le concéderez, Mesdames et Messieurs, est extrêmement importante pour une société, pour savoir d'où nous provenons, comment nous nous sommes constitués et comment notre société s'est développée. Il y a un pan important de notre histoire qui est souvent délaissé, je pense par exemple au domaine féministe, à l'écologie,

aux domaines social et urbanistique. Face à ce manque, l'association fait donc œuvre pour combler les lacunes qui existent dans nos sociétés.

Du reste, ce sont en grande partie des académiciens et des universitaires qui ont créé cette association Archives contestataires et qui mènent un travail remarquable depuis plusieurs années, depuis 2007 exactement, comme dit précédemment. Pour la Ville, il s'agit aujourd'hui d'aider la pérennisation de ce travail pour le futur. C'est un travail extrêmement important que je vous demande donc de soutenir en votant favorablement cet amendement présenté à la commission des finances.

M^{me} Michèle Roullet (PLR). J'ai été regarder ce que sont ces Archives contestataires, fondées en 2007, comme l'a dit le magistrat. Etonnamment, on ne trouve aucun nom et on ne sait pas qui a fondé cette association. Alors, se targuer de faire un travail d'historiographie sans décliner son identité pose tout de même quelques questions. C'est le premier élément qui m'a un peu surprise. Deuxièmement, en quoi l'association Archives contestataires est-elle fondamentalement différente du Collège du travail, dont j'aurai l'occasion de vous reparler ultérieurement dans le cadre d'un amendement que nous avons déposé? Tout à l'heure le magistrat a dit que l'association fait un travail très intéressant parce qu'elle a réalisé l'exposition sur les saisonniers. Pas du tout, ce travail est apparemment attribué au Collège du travail, mais il est vrai que ces associations sont liées et travaillent donc ensemble. Je répète qu'on a l'ambition de traiter des archives, de faire un travail d'historiographie, mais on ne donne pas les noms et on ne sait pas très bien d'où vient cette association.

Si on cumule ces deux nouvelles subventions, l'une de 40 000 francs pour les Archives contestataires et l'autre de 40 000 francs pour le Collège du travail, ça fait 80 000 francs que ces deux associations vont toucher d'un coup, et c'est une ligne nominale. Quand je vous disais tout à l'heure lors de la présentation du rapport de minorité qu'il y a un arrosage de subventions, que ce soit pour Agenda 21 ou dans le domaine de la culture, il y a quand même du militantisme et de la politique qui s'insère là-dedans, ce qui fait que ce sont toujours les mêmes qui reçoivent des subventions. Oui, qu'on leur donne des subventions s'il y a un travail intéressant, mais de manière ponctuelle, c'est-à-dire dans le cadre d'un projet. Donner comme cela 80 000 francs à deux associations qui sont liées entre elles, c'est une manière de saucissonner, de faire croire qu'on ne donne pas tellement, mais une fois encore on arrose ses camarades.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Excusez-moi, Madame la présidente, de reprendre la parole, mais c'est simplement parce que vous n'avez pas bien enquêté, Madame Roullet. D'abord, je n'ai pas voulu en rajouter sur le sujet,

cela étant l'exposition sur les saisonniers n'engage pas que le Collège du travail; ça été fait en partenariat par les deux institutions. Il y avait aussi l'exposition «Affiches sauvages, mémoires militantes» qui a ensuite eu lieu à la Bibliothèque de Genève (BGE). Il y a la valorisation des archives sonores féministes comme Radio Pleine Lune, qui aujourd'hui est reconnue comme étant un moment extrêmement important non seulement dans la vie associative, mais aussi d'un point de vue historique. Beaucoup d'émissions, même sur France culture, se basent sur le rôle de ces associations à Genève.

En ce qui concerne la gouvernance de l'association, vous avez mal observé, Madame. Ce n'est pas grave, je peux vous le dire: son président est M. Charles Magnin, qui est connu comme historien et professeur honoraire de l'Université de Genève, que vous connaissez certainement. Précédemment, il y avait M^{me} Jacqueline Berenstein-Wavre, qui n'était pas n'importe qui non plus et qui historiquement a joué un rôle extrêmement important dans notre canton et dans son histoire. Vous avez aussi Dan Gallin, ancien secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA), qui n'était pas spécialement un gauchiste, mais qui était un syndicaliste, c'est vrai.

Le monde syndical est fortement impliqué dans cette gouvernance parce que ce sont des pans de l'histoire, nous l'avons vu encore sur la mémoire, la grève générale de 1918 ou sur les événements tragiques qui se sont déroulés à Genève en 1932. Il y a encore tout un pan de cette histoire qui n'a pas été éclairci et des archives qui souvent sont disséminées et mal utilisées alors qu'elles méritent aujourd'hui qu'on les valorise. C'est une richesse, c'est la richesse de notre pays, c'est la richesse de notre canton, de notre ville, c'est notre histoire et vous verrez que les générations futures nous remercieront d'y avoir fortement contribué.

M^{me} Michèle Roullet (PLR). Je serai très brève. J'ai regardé à nouveau sur internet, on ne trouve pas de noms. Vous avez cité Charles Magnin, effectivement c'est un historien connu, c'est aussi un socialiste émérite du parti, c'est un ancien professeur ordinaire de l'Université. Quand on appartient au Parti socialiste et qu'on a des archives, on peut aussi se demander si on ne peut pas œuvrer bénévolement pour la collectivité et faire des recherches intéressantes; je pense précisément que malgré tout vous mentionnez une personne qui n'a certainement pas besoin de revenus supplémentaires pour faire un travail intéressant.

J'aimerais tout de même vous faire part d'un autre problème: que l'on verse des subventions ponctuelles pour un projet, personne ne le contestera, personne ne contestera que des recherches peuvent être menées et être intéressantes. Malgré tout, les Archives contestataires sont basées à Carouge et lorsqu'on fait une étude sur le mouvement ouvrier ou sur le mouvement des femmes, je ne pense pas que cela s'arrête aux portes de Rive. A ce moment-là on peut se demander si une

fois encore la Ville veut octroyer une ligne nominale à cette association, qui est versée d'année en année, de sorte qu'elle aura touché un demi-million de francs. On peut se demander si l'argent public ne sert pas indirectement pour que le Parti socialiste puisse travailler sur ses archives.

Ensuite, je suis quand même étonnée que vous parliez d'affiches, alors que vous êtes le parti qui veut supprimer les affiches en Ville de Genève. (*Réactions.*) Il faudrait savoir, soit on trouve que les affiches c'est quelque chose d'admirable, soit on trouve qu'il faut les mettre à la poubelle.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre de Boccard, premier vice-président.)

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Merci au Conseil administratif d'avoir pensé à soutenir les Archives contestataires qui, comme le Collège du travail d'ailleurs, sont des instruments incontournables pour qui veut comprendre l'histoire de Genève et la vie de la Genève actuelle, modelées par les luttes dites contestataires, les luttes féministes, les luttes des droits au logement, des droits à la santé, la défense de l'environnement, etc. Ces associations peuvent tout juste subsister avec un budget très serré et un personnel très réduit, heureusement aidées par des bénévoles qui sont conscients de l'importance de l'histoire, qui aident les historiens, mais cet apport de bénévoles est toujours aléatoire. Pour avoir un tout petit peu collaboré avec eux, j'ai pu comprendre l'ampleur et la complexité de la tâche des archivistes. Il est indispensable de mieux soutenir ces institutions pour le respect de celles et ceux qui ont fait de Genève une ville libre et généreuse. Ensemble à gauche vous invite vivement à soutenir cet amendement.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Je ne vais pas vous prendre beaucoup de temps. Je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire M^{me} Maryelle Budry concernant son plaidoyer sur le fond. Je vous rappelle toutefois que, dans le cadre du budget, on ne fait que parler d'une nouvelle subvention. Le fait qu'on s'oppose à ce projet à l'heure actuelle ne signifie pas qu'on condamne le projet en lui-même. Je tiens à recentrer le fait qu'on se trouve dans le budget, qu'il s'agit d'une nouvelle subvention alors que nous avons des choix très délicats à faire, qui sont très importants. C'est la raison pour laquelle, malheureusement, nous refuserons cet amendement.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 75, Protection des espèces et du paysage, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 33, Subventions).

Le président. L'amendement 11 du Conseil administratif demande l'octroi d'une nouvelle subvention de 52 000 francs à la Plateforme nature et paysage Genève (PNPGE).

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Encore une fois, le Conseil administratif a décidé de soutenir cet amendement. L'ensemble des associations de notre canton qui se sont regroupées au sein d'une Plateforme nature et paysage travaillent bien entendu avec la Ville de Genève et continueront de le faire dans le cadre de la biodiversité... Avoir ce point d'appui dans le cadre de sa stratégie climat nous a semblé important. Le World Wildlife Fund for Nature (WWF) joue un rôle fondamental dans cette coordination avec les différentes associations de protection de l'environnement, de la nature et du paysage. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a rejoint la commission des finances et soutient cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 11 est accepté par 41 oui contre 33 non.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Subvention plan climat, page 33, Subventions).

Le président. L'amendement 12 du Conseil administratif demande d'augmenter de 100 000 francs la somme des subventions octroyées dans le cadre du plan climat. Monsieur Gomez, à vous la parole.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Alors pourquoi le Conseil administratif a-t-il décidé de soutenir cette demande qui provient de la commission des finances? Le fonds climat était à 400 000 francs et le Conseil administratif avait déjà décidé de le porter à 700 000 francs; la commission des finances

souhaitait aller plus loin en l'augmentant à 1 million de francs. Un certain nombre de critiques ont été émises sur ce fonds et je dois dire que les 400 000 francs qui le constituent ont été largement utilisés déjà à la mi-année, c'est-à-dire autour du mois de septembre. Il y a un réel appel des associations pour développer des projets dans le cadre de notre stratégie climat et il est très important que ces associations ainsi que la société y participent et y contribuent.

Bien entendu, j'aurai l'occasion d'aller dans les différentes commissions qui le demanderont pour présenter ce qui a été fait sur l'année 2022, c'est évident, déjà au niveau des comptes, mais même auparavant. Nous avons encore reçu des demandes supplémentaires et ce sont celles-là que nous avions présentées lors de l'extension de notre budget où nous demandions 300 000 francs de plus pour effectivement répondre à un réel appel de la part des associations environnementales et des associations écologiques pour nous aider, nous tous, dans l'élaboration de ce plan climat.

Vous avez décidé d'aller à 1 million de francs et de demander 300 000 francs supplémentaires. Nous avons dû faire un certain nombre d'arbitrages et de recherches et avons estimé qu'il fallait répondre à la demande de la commission des finances avec 100 000 francs, car ça nous permettait largement de répondre à l'ensemble des besoins pour lesquels nous avons reçu des demandes sur l'année 2022. En conséquence, le Conseil administratif vous demande d'accepter cet amendement qui provient de la commission des finances et qui est tout à fait justifié.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Il est évident que pour le Parti démocratechrétien – le Centre, ces 100 000 francs semblent tout à fait légitimes. Cependant, il y a un problème que vous avez un peu avoué dans votre plaidoyer, Monsieur Gomez, c'est que vous êtes prêt à expliquer en commission, sur demande, les projets qui pourraient être soutenus par le fonds climat. (Réaction.) Non, c'est ce que vous avez dit: que sur demande des commissions, vous pouvez nous dire où va l'argent, etc. Le problème réside dans la transparence de ce fonds; pourquoi n'êtesvous pas capable de nous soumettre chaque année une proposition budgétaire avec un listing de projets bien précis sur lesquels le Conseil municipal peut se prononcer sur la base d'éléments factuels? Aujourd'hui on vous verse de l'argent, dans sa majorité la commission des finances a voulu vous donner 100 000 francs de plus. Cela étant, l'argent ne résout pas le défi climatique, ce qui résout le défi climatique c'est des projets qu'on peut maîtriser et qu'on peut s'approprier. Si vous ne le faites pas, on n'y arrivera pas. Aujourd'hui, nous, le Parti démocrate-chrétien – le Centre, refuserons cette augmentation de 100 000 francs bien que ça parte d'une très bonne intention. On veut de la transparence concernant cet argent et j'espère que vous nous présenterez des projets avant qu'on vote l'argent qui va avec.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts sont très étonnés de la position du Centre, qui dit qu'il y a manque de transparence sur ce fonds de subventions plan climat, lequel donne des subventions ponctuelles inscrites chaque année dans les comptes depuis deux ans. Depuis deux ans, la droite – je ne sais plus quel parti – demande à avoir la liste de toutes les associations qui ont eu accès à ce fonds ainsi que les montants. Ça se trouve dans tous les comptes, ceux de 2020 et de 2021, c'est même dans le rapport de majorité, à la page 65, où à la demande de la commission des finances nous avons communiqué le nom de toutes les associations et les sommes concernées par les 400 000 francs demandés en 2022. Je suis donc plus qu'étonnée d'entendre que ça manque de transparence.

Pour les gens qui nous écoutent et le reste du Conseil municipal qui n'auraient pas lu mon très beau rapport, je dis juste que les subventions allouées couvrent six des neuf axes de la stratégie climat de la Ville, ce sont des mesures transversales qui en 2022 concernent la consommation des biens et des services, la mobilité, la santé, la protection de la population, la biodiversité ainsi que la mobilisation de la population. En guise d'illustration, il y a l'animation de potagers urbains à Genève pour créer un potager et faire son alimentation locale, le soutien au Repair Café de la Fédération romande des consommateurs (FRC) afin de réhabiliter et réutiliser des objets qu'on possède, l'accélération de l'économie circulaire avec Impact Hub Geneva, un incubateur de l'économie circulaire, un Léman plus propre avec le projet Net Léman de l'Association Sauvegarde Léman, mais aussi le renforcement du transport modal par un partenariat avec l'association Caddie Service pour la livraison à vélo depuis les commerces. Sans être exhaustive, il y a également un certain nombre d'actions et de sensibilisations liées à la protection des arbres.

Permettez-moi de finir en disant qu'en ces temps où tous les partis demandent à cor et à cri de développer des mesures concrètes, ce que je viens de citer c'est des mesures concrètes en faveur du climat faites par des associations qui connaissent les besoins du terrain. Je suis étonnée d'entendre un membre d'un de ces partis qui répètent qu'il faut verdir, qu'il faut faire ci et qu'il faut protéger cela, dire que son parti n'acceptera pas ces 100 000 francs. Pour nous, cela démontre que leur discours est un *greenwashing* préélectoral. Je finirai là-dessus, merci.

M. Alain de Kalbermatten (LC). J'aimerais juste répondre par votre intermédiaire, bien entendu, Monsieur le président de séance. Le but n'est pas de nous donner le listing que vous venez de nous faire avec brio, mais de bien comprendre que les comptes concernent des actions qui ont été faites, Madame la conseillère municipale – vous transmettrez, Monsieur le président. Nous, nous désirons nous saisir des projets en amont pour qu'on puisse se les approprier et les faire véhiculer, ruisseler dans nos populations respectives. C'est ça le plus important, qu'on puisse

expliquer avec nos bâtons de pèlerin à la population l'action de la Ville et ce qu'on a envie de faire. Non pas raconter de belles histoires ensuite en lisant un tableau Excel sur un ordinateur. On désire avoir une véritable politique sur le climat.

Aujourd'hui, nous avons un nouveau ministre fédéral au climat qui a des idées plutôt ambiguës pour la transition énergétique, on a donc besoin d'être forts et d'être forts ensemble pour le climat, non pas de rester dans des boîtes obscures où les gens ne peuvent pas s'approprier les projets et ne comprennent pas les enjeux climatiques. Je vous encourage à refuser ces 100 000 francs et j'encourage surtout le Conseil administratif à nous présenter un crédit budgétaire avec des projets concrets, même si c'est au niveau opérationnel, et qu'on puisse en parler en commission avant de valider la dépense. Autrement, où est notre rôle de contrôle? Au niveau municipal on est censés contrôler les deniers publics, où est notre devoir de contrôle du Conseil administratif? *Peanuts!* Qu'on nous présente les choses en amont et pas après, c'est un minimum.

Mis aux voix, l'amendement 12 est accepté par 41 oui contre 32 non.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 4, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 76, Lutte contre la pollution environnement, groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 33, Subventions).

Le président. L'amendement 13 du Conseil administratif demande l'ajout d'une nouvelle subvention à Alternatiba Léman pour un montant de 80 000 francs.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais présenter cette nouvelle subvention qui a également été demandée par la majorité de la commission des finances. Vous connaissez Alternatiba Léman et le rôle qu'elle joue, vous avez vu son dernier festival, la qualité de sa programmation et de ses intervenants, autant au niveau universitaire qu'entrepreneurial et culturel. Dans tous les aspects de la société, Alternatiba Léman devient un rendez-vous incontournable à Genève et qui continue de prendre de l'importance. C'est plus qu'un festival, raison pour laquelle le Conseil administratif soutient cette demande de contribuer au budget d'Alternatiba Léman. C'est une nouvelle subvention, car ces dernières années Alternatiba n'avait pas de subvention; c'était au coup par coup, ce qu'on nous reproche souvent ou qu'on nous demande parfois, ça dépend des sujets en fait. Cette fois-ci Alternatiba Léman a démontré la pérennité ainsi que la qualité dans le temps de son action, raison pour laquelle le Conseil administratif soutient cette demande.

M^{me} Jacqueline Roiz (Ve). Je vais parler en même temps de cet amendement 13 et de l'amendement 25 qui demande le contraire par la voix du Parti libéral-radical, qui souhaite annuler cet amendement. La proposition de nouvelle subvention à cette association est parfaitement justifiée. Permettez-moi de rappeler l'histoire, les buts et les résultats de ce festival, du point de vue de la situation passée et actuelle. Le premier village Alternatiba Léman a eu lieu en septembre 2015 à Genève, et avec l'engouement de 30 000 personnes lors de cette première édition et les centaines d'organisations présentes, le souhait de toutes et tous a été de réitérer l'expérience. Le 3 septembre dernier a eu lieu la huitième édition. Pour rappel, en 2016 Alternatiba Léman s'est vu remettre la récompense d'honneur du concours du développement durable du Canton de Genève.

En octobre 2018, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a édité son rapport très alarmant face au réchauffement de la planète: au rythme actuel du réchauffement, le seuil de 1,5 °C sera franchi entre 2030 – autrement dit demain – et 2052. En août 2019 a été édité un nouveau rapport sans précédent sur l'état des sols de la planète et la façon dont leur exploitation bouleverse le climat. Il devient donc urgentissime que tous les niveaux de la société prennent leurs responsabilités pour permettre une transition sociale et écologique la plus douce possible. Pour cela il est important de faire découvrir toutes les alternatives existantes, or la meilleure pédagogie est celle qui se montre dans la réalité, en trois dimensions, avec toutes les personnes, des stands, des gens qui questionnent à l'instant et qui par capillarité vont transmettre autour d'eux les informations.

Alternatiba organise des conférences, des films, des débats, du théâtre et des animations que ses bénévoles offrent à la population chaque année. Il comprend toutes les initiatives locales qui contribuent à la réduction du changement climatique avec des solutions concrètes pour construire une société plus solidaire et plus durable. La proposition du Parti libéral-radical de supprimer la subvention à ce festival est une manière d'étouffer les changements nécessaires, impératifs pour amortir la vague de transformations qui nous attendent. Il ne suffit pas de trier ses déchets ou d'acheter une voiture électrique pour arrêter la vague de fond qui nous attend du point de vue environnemental et des ressources alimentaires et climatiques.

On ne peut pas continuer à créer des injonctions paradoxales qui sont anxiogènes. Je vous explique: d'un côté on communique sur les rapports du GIEC, on demande à la population de faire des efforts, et de l'autre on ne donne pas les moyens de démarrer cette transition. Avouez quand même que c'est une situation très contradictoire qui ne peut qu'angoisser la population. Il faut soutenir ce type d'actions plus que jamais. Par cohérence avec la réalité, nous vous demandons de voter en faveur de cet amendement.

Département de la culture et de la transition numérique.

Page 15, Service 3501, Direction des systèmes d'information et de communication, politique publique 02, Services généraux (page 42, Subventions).

Le président. L'amendement 14 du Conseil administratif propose une nouvelle subvention de 50 000 francs en faveur des associations qui luttent contre l'illectronisme et pour le numérique responsable. Je donne la parole à M. Sami Kanaan pour le présenter.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises la politique numérique de la Ville à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, qui s'appuie sur quatre piliers que je rappelle pour mémoire: le premier concerne tout ce qui touche à l'éthique, au sens large du terme, c'est-à-dire à des comportements exemplaires. Ça concerne à la fois l'impact environnemental et climatique de notre consommation numérique, mais aussi l'éthique en matière de données, la gestion des données, qu'on soit transparents et respectueux de la vie privée des gens, et a contrario que les données qui doivent être mises en libre accès le soient. Le deuxième pilier concerné par cet amendement est une approche inclusive afin de veiller à ce que toute personne se retrouve dans ce monde numérique. Je tiens à préciser que la Ville de Genève n'est pas du tout dans une sorte de dérive où l'on voudrait absolument imposer à tout le monde un accès uniquement numérique à nos prestations; il faut tenir compte des personnes qui ne sont pas familiarisées ou qui simplement n'en ont pas envie.

Il y a tout de même une forte tendance à la numérisation de nos sociétés qui prend de court pas mal de gens, on l'a vu pendant la crise du Covid-19. La section de Genève de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (Oseo) a fait une étude juste après la partie principale de la crise sanitaire qui montrait que beaucoup de gens ont été pris de court. Avoir un smartphone par exemple ne vous garantit pas d'être à l'aise face à des procédures en ligne d'ordre fiscal ou administratif au sens large. Il y a aussi l'exemple de personnes qui ne disposent pas d'un ordinateur portable à la maison, ou alors l'unique dont ils disposent est pour toute la famille. Il y a un vrai enjeu de fracture numérique. Même dans notre administration on se rend compte que parmi nos collaborateurs et collaboratrices tous ne sont pas à l'aise, il y a des métiers qui, par leur histoire et leur particularité, ne sont pas forcément numériques à ce stade, ce qui crée un enjeu de fracture numérique à tous les niveaux.

Vous savez qu'on parle d'illettrisme pour les personnes qui ne sont pas à l'aise dans la lecture et l'écriture et qui ont évidemment une certaine honte à l'assumer,

parce qu'on n'est pas censés avoir des problèmes de lecture et d'écriture dans nos sociétés. Par analogie, on parle d'illectronisme pour les personnes qui ont des difficultés dans l'exercice de leur activité et de leurs droits numériques. Nous avons donc constitué un réseau d'inclusion numérique avec de nombreux acteurs publics, parapublics, et des organisations non gouvernementales – bien sûr, l'Hospice général, le Service social chez M^{me} Kitsos, des associations comme l'Oseo et d'autres qui sont passionnées, l'Université populaire du Canton de Genève, l'Université ouvrière de Genève – afin d'examiner la situation ensemble et surtout d'éviter que chacun et chacune fasse quelque chose dans son coin et réinvente la roue.

Il y a déjà plein d'activités qui se font dans ce domaine, chez les seniors par exemple avec Cité Seniors qui est très active dans ce domaine. Chez nous, le quatrième étage de la Bibliothèque de la Cité sert de laboratoire à ces expériences pour voir comment les gens peuvent crocher; c'est très populaire. Il faut réunir ces ressources et les mutualiser, c'est un geste politique de montrer que nous-mêmes soutenons le développement de ces projets en collaboration avec d'autres. D'où l'amendement du Conseil administratif, qui suit d'ailleurs une recommandation de la commission des finances d'allouer 50 000 francs de subvention dans le budget de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

(La présidence est reprise par la présidente, M^{me} Uzma Khamis Vannini.)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Vous savez que, depuis qu'on a commencé le traitement des amendements du Conseil administratif, le Centre ne vote en principe pas les nouvelles subventions qui ne sont pas compensées, indépendamment du fond, car on ne veut pas alourdir le budget. Toutefois nous ferons une exception pour cette proposition du Conseil administratif. Pourquoi? Parce qu'on avait fait cette même proposition il y a deux ans et qu'elle avait été refusée par le Conseil municipal. On est heureux de voir que la majorité a changé d'avis; c'est dommage, on a perdu deux ans, mais on se réjouit de cet amendement qu'on soutient. On pense évidemment que lutter contre la fracture numérique est vraiment essentiel.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Très brièvement, M. Miserez m'a fait remarquer que j'ai oublié les deux autres piliers de la politique numérique. J'étais tellement lancé sur l'approche inclusive... Le troisième pilier, c'est l'innovation au sens large, le soutien à toutes les formes d'innovation positive s'intéressant au domaine numérique, que ce soit dans le domaine culturel

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (après-midi) Budget 2023

et artistique que je préside, ou dans une vision beaucoup plus large au bénéfice de la société, car à Genève nous avons des talents extraordinaires. Le quatrième pilier concerne l'administration, qui doit évoluer pour son propre fonctionnement et pour la population au sens large et ainsi moderniser ses prestations. Voilà, l'exposé est complet cette fois-ci. Merci, Monsieur Miserez.

Mis aux voix, l'amendement 14 est accepté par 48 oui contre 24 non.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 22, Service 5003, Ecoles et institutions pour l'enfance, politique publique 21, Scolarité obligatoire, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Restaurants scolaires, page 51, Subventions).

La présidente. L'amendement 15 du Conseil administratif demande d'augmenter de 200 000 francs la subvention aux restaurants scolaires pour l'application de la charte de l'alimentation durable. Madame Kitsos, vous avez la parole.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Cet amendement a pour objectif d'appliquer la charte de l'alimentation durable que la Ville de Genève a adoptée au sein des restaurants scolaires. Pour rappel, nous avons 53 écoles en Ville de Genève, l'impact est donc important, en particulier dans trois domaines. Le premier, c'est la prévention, parce que l'alimentation a un impact direct sur la santé, on ne le rappelle jamais assez. Réduire notamment sa consommation de viande permet de prévenir beaucoup de maladies comme les cancers et toutes les maladies cardiaques; on doit prendre les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge. Le deuxième axe est économique, car on économise grâce aux circuits courts. Finalement le troisième objectif est écologique – j'aurais même dû commencer par celui-là –, pour réduire l'empreinte carbone, car on sait que l'alimentation fait partie des premiers facteurs. Aujourd'hui on a l'outil Beelong, qui nous permet d'analyser les menus du point de vue environnemental. Cet amendement nous permettra d'avoir beaucoup plus de produits locaux issus du commerce équitable et aussi des produits biologiques.

Mis aux voix, l'amendement 15 est accepté par 42 oui contre 30 non.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 21, Service 5001, Direction de la cohésion sociale et de la solidarité, politique publique XX,

groupe de comptes 36, Charges de transfert (page 47, Subventions).

La présidente. Nous passons au dernier amendement du Conseil administratif, l'amendement 16. Il demande une subvention de 50 000 francs pour le Collectif nocturne. Je donne la parole à M^{me} Christina Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Vous vous rappelez toutes et tous qu'en 2017 avait été publié un plaidoyer pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée. Cet amendement vise précisément à renforcer l'action du Collectif nocturne qui organise énormément d'événements à la salle du Terreau et qui favorise ainsi l'accès dans l'espace public et dans cette salle des jeunes gens et jeunes filles à Genève en menant une politique de la nuit globale et transversale.

Mis aux voix, l'amendement 16 est accepté par 40 oui contre 31 non.

La présidente. Nous en avons fini avec les amendements du Conseil administratif. Je vous informe que l'amendement 46 a été retiré, vous pouvez donc le barrer.

Je vous annonce l'état du budget 2023 à la fin du vote des amendements du Conseil administratif: le résultat amendé du projet de budget est de 21 125 573 francs. Le résultat excédent de charges est de 22 999 573 francs. La péjoration du résultat est de 1 874 000 francs.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Pages 1 et 2, Service 1100, Direction financière, politique publique 91, Impôts, groupe de comptes 36 et 40, Charges de transfert et revenus fiscaux.

Tous les départements.

Page XX, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes XX.

La présidente. Avant d'entamer les amendements département par département, je passe à l'amendement 17, un amendement général présenté par l'Union démocratique du centre qui propose une diminution du centime additionnel compensée par la suppression des amendements d'automne du Conseil administratif (hors ajustements techniques) et nouveaux postes au projet de budget 2023. Monsieur Vincent Schaller, vous avez la parole.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par cet amendement 17, le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose une diminution du centime additionnel communal de 45,49% à 45% tout rond en faveur des contribuables de la Ville de Genève. Je reprends mes explications de ce matin. Le département cantonal des finances annonce une augmentation impressionnante de l'impôt des personnes morales, c'est-à-dire des sociétés, en 2023, de 150 millions de francs à 192 millions de francs, soit 42 millions de francs supplémentaires dans les caisses de la Ville de Genève. Selon les explications que nous avons reçues en commission des finances, ces recettes supplémentaires proviennent essentiellement des sociétés multinationales du trading et du transport maritime. Dans mon rapport de minorité, je constatais un peu stupéfait que malgré l'hostilité déclarée de la gauche genevoise à l'encontre des sociétés multinationales du trading et du transport maritime, le Conseil administratif profite en plein des bénéfices faramineux de ces mêmes sociétés multinationales pour perpétuer sa politique clientéliste. Nonante-sept nouveaux postes de cadres au sein de la Ville, des subventions sans limite à toutes les associations plus ou moins proches des Verts et du Parti socialiste. Pour revenir sur l'intervention de mon excellent collègue de commission Matthias Erhardt, il me semble que l'on peut faire mieux en termes de sobriété.

Alors, à l'inverse du Conseil administratif, l'Union démocratique du centre considère que le bénéfice de ces 42 millions de francs de recettes d'impôt supplémentaires devrait être partagé entre la Ville et la classe moyenne. Dans le fond, il s'agit de stopper le clientélisme du Conseil administratif et, par la même occasion,

de rétablir le pouvoir d'achat des ménages genevois. Pour remplir cette promesse, le groupe de l'Union démocratique du centre propose avec cet amendement une baisse du centime additionnel à 45%. Je précise que cet amendement ne remet pas en question les nouvelles charges en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie ni les nouvelles charges en lien avec la hausse des taux d'intérêt. Plus généralement, cet amendement ne remet pas en question tous les ajustements techniques et toutes les charges contraintes. Avec cet amendement le groupe de l'Union démocratique du centre ne conteste pas non plus les annuités et l'indexation des traitements du personnel de la Ville de Genève. A titre de compensation, cet amendement demande seulement au Conseil administratif de renoncer à la création de nouveaux postes et au versement de nouvelles subventions.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec cette baisse du centime additionnel c'est 200 francs en retour dans la poche de chaque contribuable de la Ville de Genève. Ainsi, les 42 millions supplémentaires d'impôt versés par les sociétés multinationales et par les banques seront plus équitablement partagés. Un franc est un franc. A l'Union démocratique du centre nous agissons pour que ce franc soit dans la poche des gens plutôt que dans celle du Conseil administratif.

Une voix. Bravo!

M. Vincent Schaller. Nous vous remercions donc tous de bien vouloir accepter cet amendement, y compris le Centre et le Mouvement citoyens genevois, qui sont invités à montrer un peu de considération pour les contribuables de la Ville de Genève. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

M. Maxime Provini (PLR). Je la reprends dans quelques instants, Madame la présidente. Merci beaucoup.

La présidente. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} **Brigitte Studer** (EàG). Merci, Madame la présidente. Les partis de l'Alternative considèrent que nous ne pouvons pas accepter cet amendement global qui n'entre pas en discussion sur les différentes propositions du Conseil

administratif, mais qui rejette quasiment son ensemble. Nous considérons au contraire que ces différents postes et augmentations de subventions, voire ces nouvelles subventions, font partie d'une politique publique qu'il s'agit de développer. Par ailleurs, nous sommes absolument opposés à toute baisse de l'impôt, qui de fait diminue encore d'une autre manière que celle que nous avons déjà dénoncée les revenus de la Ville ou des collectivités publiques. Nous refuserons donc cet amendement.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je rappelle que nous sommes en train de traiter l'amendement 17, qui est un amendement général. Vous avez la parole, Monsieur Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, a priori ça pourrait être tentant, mais à qui va bénéficier cette baisse? C'est ça la question. J'ai dit tout à l'heure qu'une certaine catégorie de personnes devrait pouvoir bénéficier d'une diminution de la fiscalité, à savoir la classe moyenne. J'ai regardé encore tout à l'heure à quoi correspond la baisse proposée dans cet amendement: c'est entre 0,7% et 1,5% multiplié par le salaire médian à Genève, qui est de 6571 francs, c'est-à-dire pour des revenus entre 70 000 et 115 000 francs. Ces personnes-là ne bénéficieront pas vraiment de cette baisse. Il faut faire une baisse au niveau cantonal pour ces personnes, ou en tout cas pour toutes les personnes qui ne touchent aucune subvention à quelque titre que ce soit pour leurs familles, ni pour l'assurance-maladie ni d'aides complémentaires, entre autres. Or, la seule chose de cette importance qu'on peut faire en touchant le centime additionnel, c'est une baisse généralisée.

Je me rappelle qu'en 2018 pour punir le Conseil administratif de l'époque – il ne reste qu'un survivant, M. Kanaan, qui est là – j'avais proposé une baisse de 0,01 centime, qui a été votée et c'est très bien qu'il en ait été ainsi. C'est pour ça qu'on est à 45,49 centimes aujourd'hui, ça revenait à peu près à 200 000 francs et ça correspondait au montant des fameux frais professionnels. L'objectif était là, mais il faut être cohérent et dire que c'est *peanuts* pour le contribuable. A l'époque, ça s'adressait au Conseil administratif pour montrer qu'on était insatisfaits de cette problématique liée aux frais professionnels. Ici, la baisse proposée d'un demi-centime c'est 8 millions de francs. Vous dites qu'on va supprimer tout cet arrosage qu'on n'a pas approuvé, nous non plus, c'est vrai. Cependant, ça va bénéficier à ceux qui payent beaucoup d'impôts, c'est tout. Le contribuable moyen n'y verra que dalle, ou pas grand-chose. Nous, ça ne nous intéresse pas. Ce qui nous intéresse, c'est de baisser les impôts de la classe moyenne, et ça ne peut être fait que par une révision de la loi de procédure fiscale (LPFisc).

Nous refuserons cet amendement car il n'est pas raisonnable dans ce contextelà, ça n'apportera rien au contribuable moyen et pas grand-chose non plus à la Ville de Genève. Ce d'autant plus que cette baisse n'a aucune chance d'être acceptée puisque l'Alternative est largement majoritaire. Ils ont récupéré les voix qu'ils avaient perdues lors du vote de la préemption (ndlr: en référence au vote sur la proposition PR-1543 au Mémorial N° 27), les malades ou les absents sont revenus, donc je ne vois pas ce que ça apportera. Evidemment, nous ne sommes pas satisfaits de cet arrosage généralisé, on l'a dit et redit. On prend acte que nous sommes minoritaires. Je redis encore que c'est la classe moyenne qu'il faut aider et ce n'est pas comme ça qu'on le fera.

M. Maxime Provini (PLR). Le Parti libéral-radical se joint à l'Union démocratique du centre sur cette proposition d'amendement qui est bienvenue. Avant les nouvelles prévisions fiscales, la première version du budget était déjà largement problématique pour le Parti libéral-radical. Aujourd'hui, la proposition de baisser le centime additionnel est bienvenue. La première version du budget que vous avez présentée semble largement suffisante et, comme ça vient d'être dit par M. Sormanni, il faut penser aux gens qui payent des impôts dans cette ville. Cela étant, cette nécessité n'est pas interprétée tout à fait de la même manière par le Parti libéral-radical et l'Union démocratique du centre.

Aujourd'hui, on a beaucoup trop d'argent, la Ville de Genève croule sous les revenus, hypothétiques et extraordinaires, sur lesquels elle s'appuie pour verser des subventions à tour de bras et créer des nouveaux postes, alors qu'elle pourrait faire un vrai geste envers l'ensemble de sa population. Si on pense à tous les citoyens de cette ville et pas uniquement à l'administration et aux subventions qui sont versées à l'ensemble des associations qui en bénéficient, le seul vrai geste à faire est de renoncer à tous les amendements déposés ce soir afin de proposer une baisse du centime additionnel pour soutenir la classe moyenne et le pouvoir d'achat de toute la population, pas seulement des personnes qui bénéficient des subventions et des emplois créés par la Ville de Genève.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Mes préopinants ont parfaitement résumé la situation. Dans ces moments difficiles, où l'inflation est en train de monter en flèche et où le pouvoir d'achat est sérieusement entamé dans de nombreux foyers, il est peut-être temps de lâcher un peu la bride au niveau du centime additionnel. Au sein de la collectivité nous distribuons de l'argent à différentes associations qui, bien entendu, le méritent parce qu'elles rendent des services de politique publique, mais la population a aussi le droit d'être un peu moins prise au collet et d'avoir un peu plus de revenus. Ça ne concerne pas uniquement les personnes physiques, mais aussi les personnes morales. Pour avoir une ville dynamique

et prospère aujourd'hui il est impératif que les entreprises qui sont sur son sol puissent innover en ayant des revenus relativement conséquents et investir dans la recherche et le développement. Il faut bien garder en tête cet équilibre: en baissant le centime additionnel on permet d'avoir une économie prospère sur le long terme, innovante et à la pointe des différents défis économiques qui peuvent survenir. Enfin, notre population mérite d'avoir un juste retour des gains extraordinaires que la Ville fait chaque année, c'est son argent et elle mérite de l'avoir en retour.

Mis aux voix, l'amendement 17 est refusé par 44 non contre 27 oui (1 abstention).

La présidente. Je passe maintenant aux amendements département par département avec, pour commencer, le département 1, qui est le département des finances, de l'environnement et du logement, aux pages bleu clair 1 à 5 et aux pages violettes 31 à 33 pour les subventions monétaires. Les gratuités et subventions non monétaires sont aux pages bleu foncé 55 à 57.

Pour chaque département, la parole peut être prise, sans que ce soit obligatoire, par le président, le rapporteur ou la rapporteuse. Si une autre commission l'a traité et que vous n'appuyez pas sur le bouton à l'appel de votre nom, je pars du principe que vous ne prenez pas la parole; M. Daniel Sormanni, président de la commission des finances, M^{me} Laurence Corpataux, rapporteuse de la commission des finances, ainsi que les rapporteurs et rapporteuses de minorité MM. et M^{mes} Vincent Schaller, Daniel Sormanni, Michèle Roullet et Alia Chaker Mangeat.

Etant donné que ce département a également été traité par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, peuvent intervenir M. Maxime Provini, président de la commission, et M^{me} Salma Selle, rapporteuse.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 1, Service 1100, Direction financière, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Département des finances, de l'environnement et du logement.

Page 31, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Tous les départements.

Page XX, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. La parole est demandée par M. Vincent Schaller; est-ce pour présenter votre amendement 18? (M. Schaller acquiesce.) Il concerne la loi d'écrêtage et la solidarité internationale.

M. Vincent Schaller (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je présente l'amendement 18 par lequel le groupe de l'Union démocratique du centre rappelle les conséquences de la loi sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (LPCFPS), dite la loi d'écrêtage sur les finances de la Ville de Genève pour l'année 2023. Plus tôt ce matin, je regrettais l'inscription au budget d'un revenu fictif de 8,7 millions de francs censé nous être versé par l'Association des communes genevoises (ACG) pour autofinancer l'accueil des personnes migrantes sans abri, un revenu qui dépend en réalité d'un projet de loi cantonal qui vraisemblablement ne sera jamais voté par le Grand Conseil. Dans le même registre, avec cet amendement je rappelle les conséquences financières de la loi écrêtage, une loi cantonale également, qui prévoit un transfert exceptionnel des revenus des communes au Canton de Genève en fonction de la capacité financière de chacune. Pour la Ville de Genève, la loi d'écrêtage prévoit un transfert de 3,6 millions de francs au Canton, transfert que l'on peut considérer comme assuré, mais qui pourtant ne figure pas dans ce projet de budget 2023.

J'ai deux remarques à faire: c'est à la demande insistante des députés de la gauche – Verts et socialistes – au Grand Conseil que le montant à verser de 3,6 millions de francs, s'agissant de la Ville de Genève, figure en revenu dans le budget 2023 du Canton de Genève. On est en droit d'attendre des partis de

gauche, qui insistent pour que ce versement de 3,6 millions de francs soit inscrit en revenu dans le budget 2023 du Canton de Genève, qu'ils comprennent que ce même montant de 3,6 millions de francs doit figurer en charge dans le budget de la Ville de Genève.

Deuxième remarque: le Conseil administratif ne peut pas, quand ça l'arrange, inscrire un revenu lié à une loi cantonale qui n'est pas encore votée et, quand ça l'arrange aussi, ne pas inscrire une charge pour la Ville, qui est pourtant formellement inscrite en revenu dans le budget du Canton de Genève. Tout cela n'est pas sérieux. Par cet amendement, le groupe de l'Union démocratique du centre propose de corriger cette erreur et propose à titre de compensation la suppression des nouveaux postes, mais nous sommes bien sûr ouverts à d'autres formes de compensation.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipales, voici un amendement de l'Union démocratique du centre encore une fois étonnant, pour ne pas dire autre chose; un amendement qui touche à deux valeurs fondamentales de ce parti radical, la première étant le fédéralisme. Cette même Union démocratique du centre qui protège à tout prix le fédéralisme dans notre pays et qui veut donner des compétences aux communes, cette même Union démocratique du centre aujourd'hui veut que la commune de la Ville de Genève inscrive dans son budget une dépense de 3,6 millions de francs pour une loi cantonale qui n'a toujours pas été votée. Ça, c'est le premier élément. Non seulement elle n'a pas été votée, mais en plus de cela elle a été inscrite par le Conseil d'Etat dans son budget alors qu'elle pourrait être soumise à un référendum. C'est comme si vous alliez au restaurant et que vous demandiez de payer avant même d'avoir commandé. Tout ça, bien évidemment, au mépris du fédéralisme et de l'indépendance municipale.

Le montage suivant est encore plus étonnant car on touche à la solidarité internationale et à une figure patriotique qui s'appelle Henry Dunant. Figurezvous, Messieurs-dames, qu'à 50 m de ce parlement se trouve une maison dans laquelle a été créé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Je ne vais pas vous faire toute l'histoire de ce comité qui est liée à la Ville de Genève, l'histoire des Conventions de Genève, l'histoire des réfugiés, l'histoire de la protection des gens qui souffrent des conflits; aujourd'hui c'est une réalité. Vouloir supprimer 750 000 francs dans ce budget vis-à-vis du CICR est simplement une marque d'irresponsabilité parce qu'actuellement la Ville de Genève se trouve prise par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) qui reporte les charges de la migration et des réfugiés ukrainiens sur les Cantons et d'une certaine manière sur les communes; ça a été dit notamment par le magistrat Sami Kanaan qui est vice-président de l'Union des villes suisses (UVS).

Aujourd'hui il est bien facile de faire des petits montages sur la solidarité internationale, vous savez, et sur les nouveaux postes créés pour répondre à une demande du Canton qui n'a toujours pas été avalisée par le parlement et à laquelle les partis de l'Alternative s'opposeront fermement par le biais d'un référendum, comme ils l'ont déjà annoncé.

Pour toutes ces raisons, Messieurs-dames, l'Alternative vous demandera de refuser cet amendement. (Applaudissements.)

M. Jean-Luc von Arx (LC). Après ce beau discours, nous allons soutenir l'Alternative; une fois n'est pas coutume. Une fois de plus, on peut casser ces clivages complètement ridicules et dire à l'Union démocratique du centre qui propose cette suppression effectivement très bricolée – vous transmettrez, Madame la présidente – que la solidarité internationale fait partie de notre ADN. Nous refuserons totalement qu'on touche ce domaine-là. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette proposition de suppression de l'augmentation des subventions dans le domaine de la solidarité internationale. (Applaudissements.)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, trois mots parce que ça me paraît effectivement un peu alambiqué et bricolé. On en a déjà parlé tout à l'heure au sujet des sans-abris, et je ne sais pas quelle information a M. Schaller, mais en tout cas je ne vois pas pourquoi cette loi qui attribue ces financements ne serait pas votée à la commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI). D'autant plus que ce n'est pas l'Etat qui paye, mais bel et bien l'ACG. Je ne vois pas le rapport, donc. Cette loi n'a pas encore été votée, bel et bien parce qu'elle pose un certain nombre de problèmes. D'ailleurs pas seulement à des communes de gauche en l'occurrence, comme celle de la Ville de Genève, mais aussi à des communes de droite qui devraient payer considérablement avec cette loi sur l'écrêtage. Finalement, c'est probablement une mauvaise proposition qui a été avancée là; elle n'est donc pas près d'être votée.

De toute manière, on ne peut pas mettre des choses au budget si ce n'est pas voté. Le fait que l'Etat l'ait inscrit dans son budget, ça le concerne, ça concerne la commission des finances et les députés qui voteront ou pas le budget de l'Etat vendredi prochain, mais en aucun cas notre Conseil. A aucun moment jusqu'à présent l'Etat n'a demandé aux communes de payer en vertu d'une loi d'écrêtage qui n'est pas votée, en conséquence tout cela n'est pas très sérieux et nous refuserons ce chapelet d'amendements 18.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais confirmer ce que viennent de dire MM. Sormanni, von Arx et Azzabi: vous ne pouvez pas comparer, vous n'êtes pas sérieux. La loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI) émane d'une loi qui, elle, entre déjà en activité, qui est la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA). La LRPFI est plus qu'étudiée aujourd'hui en commission et il y a une majorité très nette en sa faveur, contrairement à ce que vous dites. Une grande majorité des communes l'ont soutenue. Par contre, la loi sur l'écrêtage, elle, est gelée. Ça veut dire quoi, gelée, Monsieur le conseiller municipal, qui travaillez à l'Etat? Vous savez très bien ce que cela veut dire. Ça veut dire qu'on ne rediscute pas de cette loi. Elle a même failli ne pas être votée, mais comme il y a des discussions budgétaires, elle est gelée. (Commentaire.)

La présidente. Ce n'est pas un dialogue.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Que le Conseil d'Etat veuille le mettre dans son budget, ça le regarde, mais il n'a aucune base juridique. Je vais vous en dire plus: la loi sur l'écrêtage a été refusée par l'unanimité des communes de droite, de gauche, du centre et d'ailleurs, soit les indépendants. (Commentaire.) L'ensemble des communes!

La présidente. Messieurs, ce n'est pas un dialogue...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Vous verrez que la majorité de la commission refusera cette loi sur l'écrêtage parce qu'il y a d'autres objectifs dans les transferts de charges. Mettre les deux choses en parallèle, franchement, c'est de la poudre de perlimpinpin. Ça ne veut absolument rien dire, c'est pour la galerie en quelque sorte. Ce que vous avez dit est totalement incorrect, ce n'est pas juste et il n'y a pas de comparaison entre les deux. La loi sur l'écrêtage est refusée par l'unanimité des communes genevoises et une majorité de députés au Grand Conseil; elle est actuellement gelée. Vous verrez que la LRPFI sera soutenue, car déjà aujourd'hui une majorité de députés la soutient. Je vous remercie.

M. Vincent Schaller (UDC). Pour bien préciser les choses, on parle de deux lois qui sont aujourd'hui étudiées dans les commissions du Grand Conseil. En ce qui concerne la loi d'écrêtage – que M. Gomez ne veut pas prendre en considération dans son budget –, elle a ceci de différent de la LRPFI: en plus d'être examinée par une commission du Grand Conseil comme la LRPFI, le Conseil d'Etat a déjà

inscrit le revenu correspondant dans son projet de budget. Les partis de gauche, les Verts et les socialistes, se réjouissent de cette contribution des communes au Canton de Genève. On peut attendre de ces mêmes partis qu'ils acceptent la charge correspondante dans le budget de la Ville de Genève. Par conséquent, je persiste dans mes conclusions et vous invite à voter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement 18 est refusé par 56 non contre 17 oui.

Tous les départements.

Page XX, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. Nous passons à l'amendement 19 du Parti libéral-radical, qui demande la suppression de l'indexation complémentaire de 0,8% de l'échelle des traitements de la Ville de Genève, à hauteur de 2 964 715 francs. Madame Richard, vous avez la parole.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Concernant cette indexation complémentaire, le Parti libéral-radical tient à rappeler que, les années de déflation, le Conseil administratif n'a pas effectué de baisse sur les salaires. Or, dans ce projet de budget amendé, on se retrouve avec un supplément de 0,8% alors que le premier projet de budget contenait déjà une hausse de 2%. Au Parti libéral-radical nous trouvons ça trop généreux, parce qu'on estime qu'il faut quand même avoir une espèce d'assiette. On ne les a pas baissés quand il y avait une déflation, donc on est pas non plus obligés de les augmenter au maximum, puisque le Statut du personnel dit «peut», pas «doit»; on rappelle que ce n'est pas une obligation. La population a aussi des soucis, les fonctionnaires de la Ville de Genève sont extrêmement loin d'être mal payés. Pour nous, cet argent doit aller ailleurs. Il ne s'agit pas de maltraiter les fonctionnaires, nous reconnaissons tout à fait le travail qu'ils effectuent; il s'agit d'équilibrage et de rien d'autre.

M. Maxime Provini (PLR). Pour compléter ce qu'a dit ma collègue, je pense que cet amendement mérite une certaine réflexion de la part de l'ensemble du Conseil municipal. Dans la première mouture du budget qui nous a été présentée, l'indexation était à 2%, une indexation que le Parti libéral-radical ne conteste absolument pas. Deux pourcents, il n'y a pas de problème; la petite enfance, il n'y a pas de problème... (*Réactions.*)

Une voix. Si, si, il y a des problèmes...

M. Maxime Provini. Non, mais là je parle de l'amendement... (Rire.) Par cet amendement on vous propose de penser à l'ensemble des citoyens et des contribuables de cette ville et d'avoir un minimum de considération pour tout le monde, pas seulement une fois de plus pour les fonctionnaires de la Ville de Genève. Finalement, c'est pour ça que j'insiste, ça mérite quand même une petite réflexion: 2%, oui, et 0,8% qui revient à la population. C'est un geste qui nous paraît tout à fait raisonnable et sur lequel je suis sûr que vous êtes capables de pouvoir entrer en matière. La hausse des coûts de la vie est valable pour tout le monde, pas uniquement pour les fonctionnaires de la Ville de Genève. En tant que conseillères et conseillers municipaux vous devez prendre ça en considération, ce qui signifie effectivement faire des choix. Au moment du budget on aimerait bien être à 2,8%, ce serait le monde idéal, mais on doit penser à l'ensemble de la population. C'est pourquoi donner 0,8% au contribuable c'est aussi un signal qui dit qu'on prend en considération tout le monde et pas uniquement l'administration de la Ville de Genève.

M. Daniel Sormanni (MCG). Comme je l'ai déjà dit en préambule, le Mouvement citoyens genevois soutient bien sûr le personnel et les familles, il veut que ces annuités et l'indexation leur soient octroyées; ce n'est que justice. Il faut bien se rendre compte d'une chose: ce n'est pas parce qu'on refuserait l'indexation aux fonctionnaires ou qu'on la diminuerait que ça donnera un centime de plus à ceux qui travaillent dans le privé; faut pas rêver. Dans le privé il y a aussi certaines entreprises qui ont peut-être de la difficulté à compenser l'augmentation du coût de la vie, mais vous n'allez pas donner l'argent aux privés pour qu'ils indexent les salaires. C'est un faux argument.

La deuxième chose qui a été dite, vous transmettrez, Madame la présidente, à M^{me} Patricia Richard, pour qui j'ai le plus grand respect, est complètement fausse. Les salaires n'ont pas été baissés, mais s'il y a une baisse l'indice est calculé depuis la baisse et non depuis la hausse; ce n'est pas le cliquet, comme on dit... (Commentaire.) Le magistrat vous le dira aussi, je pense: on tient compte du dernier indice, donc s'il y a eu une baisse, on part du dernier indice à la baisse pour faire l'augmentation. Il est faux de dire qu'on ne tient pas compte des baisses. Il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y en a eu de légères pendant quelques années dans ces temps d'indexation zéro, voire presque négative. Quoi qu'il en soit, on utilise le nouvel indice comme base de calcul, jamais l'indice le plus haut. Cet argument est faux et par conséquent nos vous invitons, au sein du Mouvement citoyens genevois, à refuser cet amendement.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je confirme ce qui vient d'être dit; en période de déflation, effectivement, les salaires ne baissent pas. Mais au moment de l'augmentation on en tient compte, puisqu'on part du dernier moment où on a augmenté. Contrairement à ce qui a été avancé, nous avons tenu compte des périodes de déflation, sans baisser les salaires, mais nous en avons tenu compte. A ceux du Parti libéral-radical qui disent non et le répètent, je pourrai le leur démontrer mathématiquement en commission des finances quand ils le souhaiteront, je n'ai aucun problème là-dessus. Je tenais à rectifier ce qui a été avancé; Monsieur Sormanni, vous aviez raison.

M. Maxime Provini (PLR). Dans le cadre de ce débat, je tiens à signaler, vous transmettrez, Madame la présidente, à M. le magistrat Gomez, qu'au niveau cantonal ainsi que dans les autres régies cantonales publiques, les taux retenus sont de l'ordre de 2,4%. La Ville décide d'aller au-dessus, c'est un choix politique. J'imagine que les élections qui arrivent dans une année n'y sont probablement pas pour rien; ça ne semble pas être un souci pour vous. De nouveau, vous démontrez ce soir ne pas avoir de considération pour les entreprises qui sont quand même venues sauver votre budget. La moindre des choses aurait été de faire un pas en avant sans fâcher personne. Deux pourcents était un taux tout à fait raisonnable qui vous permettait de pouvoir largement compenser la hausse des coûts de la vie et donner un signal positif aux personnes qui travaillent, qui paient des impôts et qui vous permettent de mener votre politique.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis désolé, vous transmettrez à M. Maxime Provini, Madame la présidente, c'est erroné...

La présidente. Je transmets, je transmets.

M. Daniel Sormanni. Tout dépend de quel indice on part. La Ville et l'Etat travaillent bien sûr avec l'Indice genevois des prix à la consommation, mais ils ne partent pas du même mois. Les bases de référence ne sont pas les mêmes, donc vous ne pouvez pas comparer.

La présidente. Monsieur Maxime Provini, vous avez la parole.

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. (*Commentaire de M. Alfonso Gomez.*) Oui! Vous voulez aller boire un verre, Monsieur le magistrat? (*M. Provini plaisante avec M. Alfonso Gomez.*) Vous transmettrez à M. Sormanni, Madame la présidente, qu'à nouveau...

La présidente. Je transmets, je transmets.

M. Maxime Provini. ...on est dans un débat politique. Vous, vous estimez que 2,8% ne pose pas de problèmes, nous on estime que 2% c'est suffisant. Il y a quand même un signal à donner dans cette ville aux entreprises, aux gens qui travaillent et qui se lèvent tous les jours; ces personnes ne bénéficient d'aucune considération dans ce budget. Pas de problème, on prend tout ce qu'on peut leur prendre et à aucun moment on ne va reconsidérer ces 2,8% et se dire qu'on aurait pu s'arrêter à 2% afin de redistribuer un petit peu d'argent, donner un signal positif qui montre qu'on pense à l'ensemble des citoyens et pas uniquement à ceux administrés par la Ville de Genève. Ça aurait été un bon signal... Et, oui, j'arrêterai là le ping-pong.

Mis aux voix, l'amendement 19 est refusé par 47 non contre 26 oui.

Tous les départements.

Page XX, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes 36, Charges de transfert.

Tous les départements.

Page XX, tous les services, politique publique XX, groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.

La présidente. Je vous rappelle que la pause est à 19 h et il est... bref... (*Commentaire. Rire.*) L'amendement suivant provient d'Ensemble à gauche pour soutenir à hauteur de 1,4 million de francs les associations subventionnées en réponse à l'inflation; c'est l'amendement 20. Madame Brigitte Studer, vous avez la parole.

M^{me} **Brigitte Studer** (EàG). Chères et chers collègues, comme déjà précisé dans mon intervention en début de session, Ensemble à gauche vous propose d'offrir un soutien aux associations subventionnées en réponse à l'inflation, car

le tissu associatif est la troisième priorité du Conseil administratif. Beaucoup de prestations offertes en Ville sont proposées par des associations, par des professionnels engagés en leur sein ou par des bénévoles qui œuvrent dans tous les domaines, que ce soit culturel, sportif, des droits humains, sociaux ou environnementaux. Nous reconnaissons que leur apport est vraiment fondamental et nous pensons qu'il serait juste qu'on tienne aussi compte du renchérissement auquel ils doivent faire face. On vient de parler du personnel de la ville, pour lequel une indexation est prévue, qui figure d'ailleurs dans le Statut du personnel; il s'agit de la respecter. Nous pensons que les associations quelles qu'elles soient perdront également dans la situation actuelle, c'est-à-dire qu'elles seront affaiblies de 2,8 ou 3% – on ne sait pas très bien quel sera le pourcentage définitif à la fin de l'année – en recevant exactement la même subvention; elles auront donc perdu le montant correspondant. La motion M-1738, proposée par le Parti socialiste et que nous avions cosignée, intitulée «Indexer le soutien aux associations culturelles, sportives et sociales à l'inflation», avait déjà fait une proposition en ce sens. A notre regret, cette motion a été refusée en commission des finances.

Nous maintenons toutefois cette proposition parce que nous pensons que l'apport des associations est vraiment fondamental par rapport aux prestations qui sont offertes en Ville. On nous a répondu que les besoins peuvent être variables selon les associations et qu'on peut toujours entrer en matière sur telle ou telle autre association qui aurait des soucis particuliers. Tant mieux, néanmoins toutes les associations seront concernées par la situation de renchérissement. Nous pensons donc que les soutenir est important et que la Ville a la possibilité de le faire en proposant un amendement afin de compenser sur les charges de biens, services et autres charges d'exploitation. Jamais il n'y aura de compensation idéale, on le reconnaît, c'est pourquoi on la propose sur l'ensemble des départements afin d'en atténuer la difficulté. Aussi, la proposition qu'on fait est relative, elle représente environ 1% d'augmentation, ce n'est pas autant que pour le personnel de la Ville. Nous espérons que ce sera possible cette fois et que le Municipal acceptera de soutenir les associations aussi dans cette période de crise. Merci d'avance pour tout soutien. (Applaudissements.)

Une voix. Bravo!

M. Kevin Schmid (PLR). Madame la présidente, vous transmettrez à ma collègue Brigitte Studer qu'on ne met pas en place une telle mesure arrosoir juste parce qu'on le peut. On met en place une telle mesure au cas par cas, de manière réfléchie; c'est en tout cas la position du Parti libéral-radical ce soir. Encore une fois, je tiens à dire à ma collègue Brigitte Studer, vous transmettrez, Madame la présidente, que nous ne remettons pas en question une seule seconde

l'apport de ces différents acteurs en Ville de Genève. Nous estimons que visà-vis de l'ensemble de la population et de nos électeurs, nous nous devons de traiter avec parcimonie leurs deniers, des deniers publics. Nous appelons ici à un traitement au cas par cas. Les associations qui auront subi les conséquences de cette inflation plus durement seront bien évidemment libres de faire appel à nous de manière que nous réévaluions notre apport.

Ça a toujours été la position du Parti libéral-radical. Nous refusons ici cette mesure arrosoir qui a quelque chose de dérangeant et qui à mon sens est un brin électoraliste. Une fois de plus, il s'agit de servir tout le monde là où, vous en conviendrez, toutes les associations et tous les acteurs que ma collègue a cités ne sont évidemment pas logés à la même enseigne et ne connaissent pas la même réalité. Nous appelons donc ici à ne pas faire preuve d'une forme de générosité, mais bien de considérer que l'apport du Conseil municipal doit être celui du cas par cas. Nous nous devons de travailler de manière sérieuse et de répondre aux besoins spécifiques de ces différents acteurs.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Merci à Ensemble à gauche de revenir avec cette excellente proposition! Je rappelle donc que c'est une motion que nous avions déposée en urgence en novembre et qui malheureusement avait été refusée en commission. En deux mots, M^{me} Studer l'a dit, il s'agit simplement d'aider toutes les associations de la Ville de Genève face à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie. Notre collègue Maxime Provini, qui n'est pas à gauche aux dernières nouvelles, a quand même dit tout à l'heure que l'augmentation du coût de la vie n'épargnait personne, je le cite. En effet, elle n'épargne pas non plus les associations, ni les personnes qui y travaillent ni celles qui en bénéficient. L'idée était donc d'indexer les subventions de 1% alors que l'inflation est plutôt à 3,7%, comme vous le savez toutes et tous. C'était un maigre pourcentage pour aider beaucoup de gens.

Effectivement, on ne choisit pas quelle association est bonne ou pas; vous appelez cela de l'arrosage. On nous a aussi accusés de clientélisme, alors qu'ici c'est un peu l'inverse: on ne choisit pas laquelle est bonne et laquelle est mauvaise selon des critères subjectifs. Je vous épargne la liste, car je l'ai déjà donnée la dernière fois, ça va des clubs sportifs aux associations culturelles, sociales, etc. Comme l'a dit M. Ivanov ce matin – visiblement j'aime bien citer les gens dans cette intervention –, les clubs sportifs ont beaucoup souffert, donc j'imagine que ce pourcentage-là les aiderait passablement.

Cela étant dit, malheureusement nous n'accepterons pas la compensation et devrons à contrecœur refuser cette proposition. M. Kanaan l'a bien expliqué ce matin, il se trouve que les lignes 31 c'est aussi des salaires, c'est aussi des artisans et des artistes; ce serait en quelque sorte aller contre le but de cette proposition.

C'est pourquoi nous ne pourrons malheureusement pas l'accepter. Je vous promets toutefois que nous reviendrons l'année prochaine avec cette proposition et que nous en reparlerons.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous refuserons cette proposition. Je vous rappelle qu'on avait aussi refusé la motion prétendument urgente de M^{me} Bertossa; vous lui transmettrez, Madame la présidente. Oui, cette mesure est un arrosage généralisé, ce n'est pas un brin électoraliste, c'est un bras électoraliste! (Rires.) Je crois que c'est parfaitement clair. D'ailleurs, ça avait été expliqué par un magistrat, je ne me rappelle plus lequel; il y a certainement des associations qui en ont besoin, mais il y en a d'autres qui ont des réserves et qui n'en ont pas autant besoin. Peut-être qu'on arrivera quand même à voter un budget... Vous allez le voter en tout cas, puisque nous allons le refuser. Les associations doivent rendre des comptes à l'administration, c'est-à-dire que si elles ont des réserves elles ne touchent pas leur subvention, ou pas l'intégralité. Par conséquent, celles qui ont des réserves n'ont de toute manière pas besoin d'être indexées. Si on devait faire un calcul association par association, l'arrosage est tel dans ce budget qu'il faudrait engager trente fonctionnaires pour faire ce travail. Vous rêvez d'être justes, mais ce n'est pas juste. C'est juste un arrosage électoraliste.

D'ailleurs, si on indexe de manière généralisée, on indexera aussi l'Orchestre de la Suisse romande (OSR); ça fera plaisir à M. Azzabi – il n'est pas là, il est allé je ne sais où – qui voulait réduire les subventions de l'OSR, à qui on donne 8,5 millions de francs, qui a plein de réserves, on l'a dit mille fois. Et vous voulez encore indexer leur subvention et celle de plein d'autres organismes... Certaines associations n'en ont pas besoin, d'autres peut-être oui, mais faire un ajustement général sur la centaine de subventions qui sont dans ce budget, je vous souhaite bonne chance. Même si ça pouvait être réalisé, c'est complètement irréaliste.

Il y a une association qui s'appelle l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), qui, elle, en a besoin! Or, vous avez refusé de faire le pas nécessaire pour véritablement et définitivement les sortir de la précarité. Honte à vous!

Une voix. Bravo!

M. Kevin Schmid (PLR). Madame la présidente, je m'adresse ici et par votre intermédiaire à ma collègue Bertossa, vous transmettrez, pour très rapidement lui indiquer qu'il y a quelque chose d'assez maladroit dans cette proposition. Je fais référence à ses propres propos: on parle d'une indexation à 1%

alors que la réalité est plus proche de 2,8%, vous l'avez dit. On l'a dit précédemment, certaines associations n'auront pas besoin de ce complément puisqu'elles se trouvent avoir des réserves. D'autres associations auront besoin de plus que l'équivalent de 1% d'indexation. Par cette proposition, vous vous privez d'un mécanisme su mesure qui pourrait vous permettre de faire du bien à des associations qui en ont nettement plus besoin en dépassant ce pourcent-là. Je trouve un peu cocasse de se dire qu'ici on préfère s'économiser le travail et la réflexion en donnant un petit peu à tout le monde, là où on pourrait, de manière ciblée, faire plus encore pour certaines de ces associations qui souffrent nettement plus que leurs homologues.

Mis aux voix, l'amendement 20 est refusé par 57 non contre 7 oui (1 abstention).

Département des finances, de l'environnement et du logement. Page 5, Service 1800, Service des espaces verts,

politique publique 34, Sports et loisirs, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. Nous passons maintenant à l'amendement 21 du Parti libéralradical demandant la suppression de trois postes auxiliaires d'arboristes pour un montant de 319 290 francs; qui défend cet amendement? A vous, Madame Richard.

(Ndlr. Les amendements 22 et 23, déposés par le Parti libéral-radical, demandent la suppression au sein du Service des espaces verts (SEVE) d'un poste auxiliaire d'arboriste pour un montant de 106 430 francs ainsi que la suppression d'un nouveau poste de pépiniériste pour un montant de 110 450 francs.)

M^{me} Patricia Richard. Madame la présidente, je ne vais prendre qu'une seule fois la parole pour parler de trois modifications contenues dans les amendements 21, 22 et 23. Ces postes-là n'existaient pas dans la première proposition de budget, ils sont apparus dès l'arrivée de recettes providentielles. Encore une fois, le Parti libéral-radical déplore le choix du Conseil administratif d'ouvrir des postes supplémentaires sans essayer de trouver des ressources à l'intérieur des départements, de rembourser la dette ou de baisser tout simplement le centime additionnel puisque la population souffre aussi cruellement de l'indexation; le Conseil administratif a choisi de ne rien faire vis-à-vis de cela. Voilà pourquoi, au sujet des amendements 21, 22 et 23, le Parti libéral-radical décide de supprimer ces nouveaux postes qui, je le répète, n'existaient pas dans la première mouture.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'aimerais affirmer que le SEVE aura planté 2000 arbres en trois ans, à la fin de cette saison de plantation, alors qu'au préalable on en plantait cent cinquante par année. Cela sans à peine un seul poste en plus alors que tous les arbres qu'il a fallu et qu'il faut planter ont nécessité une réorganisation. Dire qu'il n'y a pas eu de réorganisation est faux. Nous constatons que la canicule nécessite un entretien accru, nous l'avons vu principalement cet été: nous devons arroser plus, nous devons accroître notre attention. Mesdames et Messieurs, il y a des villes où la perte en matière de nouvelles plantations atteint jusqu'à 70%. Heureusement ce n'est pas le cas dans notre ville. Je tiens ici à remercier le travail remarquable qu'ont fait les équipes du SEVE: rien que l'année passée on a planté plus de 900 arbres sans un seul poste supplémentaire alors qu'on en plantait cent cinquante jusqu'alors; je l'ai dit à l'instant. Il y a eu un engagement absolument fantastique des équipes.

Alors que nous avons commencé le non-élagage d'un certain nombre d'arbres, alors que nous sommes en urgence climatique, que nous devrons faire face encore plus qu'avant à des pics de chaleur et à l'entretien de ces arbres, nous avons effectivement constaté cet été cette nécessité d'agrandir les équipes. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'accepter ces postes en refusant ces amendements du Parti libéral-radical. Ces postes sont indispensables, ce sont des postes de terrain pour végétaliser notre ville. Je vous remercie.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Madame la présidente, vous transmettrez à M. le conseiller administratif Gomez que le Parti libéral-radical n'est pas complètement d'accord avec ce qu'il a dit, même pas du tout, parce que cet été les arbres ont été entretenus par le SEVE, par des personnes qui sont là et qui ont fait le travail. Il n'y a pas si longtemps que ça j'avais alerté le Conseil administratif sur des jardiniers qui avaient massacré des citronniers qu'on n'élague jamais en cette saison-là, je l'avais vérifié auprès de professionnels. On le répète, vous pouviez faire sans quand il y avait 31 millions de francs de moins et tout à coup il faut faire avec. Donc, non, si vous pouviez faire sans, vous allez continuer à faire sans, rembourser la dette et peut-être baisser un petit peu le centime additionnel. Il serait temps qu'on arrête de jouer aux cadeaux du Père Noël. Ce n'est pas parce qu'on fait le budget quinze jours avant Noël qu'il faut se servir très largement, dans les services, parce qu'il y a un peu d'argent qui rentre.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Monsieur Denis Ruysschaert, avant que je vous donne la parole, je vous informe que la pause est dans quatre minutes; souhaitez-vous prendre la parole après? (*Réactions.*) Vous le laissez décider. d'abord. Merci.

M. Denis Ruysschaert (Ve). Je veux bien la prendre, de toute façon ce n'est pas un catalogue de littérature, c'est assez simple. D'abord, bonjour, et bonsoir aussi... (Rires.) Franchement, qu'on soit vraiment clairs: ici on parle de gens, mais quand on parle de plantes on parle aussi d'êtres vivants, il faut en prendre soin. Si on a des objectifs et qu'on veut replanter, on doit vraiment faire attention. En plus, quand on plante en milieu urbain, on est d'accord qu'on est forcément dans un milieu sec, qui est forcément aride et forcément extrêmement chaud. On a besoin de prendre vraiment soin de ces arbres. D'autant plus que pour planter correctement il faut avoir les arbres adaptés. D'autant plus qu'on a des objectifs... (Commentaire.) S'il vous plaît, on respecte chacun. D'autant plus qu'on a des objectifs très clairs définis dans le plan directeur communal afin d'avoir des relations apaisées avec les êtres humains et la nature... (Commentaires.)

La présidente. Non, non! Vous arrêtez d'intervenir. Il y a un concept assez simple quand on veut parler, c'est d'appuyer sur le bouton et je vous donne la parole! Vous laissez M. Ruysschaert terminer.

M. Denis Ruysschaert. Nous insistons là-dessus, on doit vraiment prendre soin de la nature en ville. Bien sûr, on a besoin de gens qui le font pour la Ville. J'insiste vraiment là-dessus parce que c'est un secteur totalement négligé, je dis bien totalement négligé! Cela pour plusieurs raisons. Déjà structurellement, car nous sommes en ville – et merci la Ville d'en faire quelque chose –, mais je tiens à dire que même au niveau des subventions c'est 0,1% des subventions qui sont allouées à la nature, c'est 0,1 millième du budget de la Ville de Genève! Or, ce n'est pas avec 100 000 francs qu'on aide la nature en ville. Je tiens à vous dire que c'est un sujet structurel fondamental sur lequel on devra travailler ensemble. Merci! (Applaudissements.)

Des voix. Bravo!

49 F	14 SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2022 (après-midi) Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites
5.	Propositions des conseillers municipaux.
	Néant.
6.	Interpellations.
	Néant.
7	Questions écrites.
۲.	Questions ecines.
	Néant.
apj	La présidente . Nous commençons la pause et reprendrons à 20 h 30. Bor pétit à tout le monde.
	Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4874
2. Communications du Conseil administratif	4874
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4874
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E). Suite du deuxième débat	4875
5. Propositions des conseillers municipaux	4914
6. Interpellations	4914
7. Questions écrites.	4914

La secrétaire administrative du Conseil municipal: Isabelle Roch-Pentucci